



Conseil confédéral  
28 et 30 septembre 2011

## **Question de privilège Hausse des frais de scolarité**

Attendu la hausse des frais de scolarité de 1 625 \$ annoncée par le gouvernement du Québec;

Attendu que 80 % des étudiantes et des étudiants doivent travailler pour se maintenir aux études;

Attendu que plus de la moitié des étudiantes et des étudiants doivent s'endetter pour poursuivre leurs études;

Attendu que la dette moyenne pour un baccalauréat est d'environ 14 000 \$;

Attendu que cette dette a des conséquences sur les projets à long terme de ces étudiantes et étudiants (famille, entreprises, achat d'une maison, etc.);

Attendu que 70 % des étudiantes et des étudiants en dehors des grands centres sont de premières générations; c'est-à-dire qu'ils sont les premiers de leur famille à fréquenter l'université;

Attendu que le 63<sup>e</sup> Congrès de la CSN a adopté une proposition à l'effet de *poursuivre la lutte pour l'instauration de la gratuité scolaire tout en continuant à nous opposer à toute hausse des frais afférents ainsi qu'à celle des droits de scolarité à l'université;*

Il est proposé :

Que la CSN s'oppose à l'augmentation des frais de scolarité décrétés.